

PROCES VERBAL N° :02
D'APPELD'OFFRES OUVERT SIMPLIFIER N° :03/2026.

L'an deux mille vingt six le cinq aout à onze heures, la commission d'appel d'offres, composée comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| 1. Mohamed El Mercht : Président de la commune Moha ou Hammou Zayani | Président |
| 2. Issam SRHIRI : Représentant de la trésorerie provinciale khenifra | Membre |
| 3. EL Mostafa Mansour : Ingénieur en chef à la commune MHZ | Membre |
| 4. Younes Chajia : Technicien à la commune MHZ | Membre |

La commission s'est réunie dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil communal moha ou hammou zayani province Khénifra suite à la lettre N°07/2026 du : 29/07/2026 adressée à Mr le gérant de la société **STHK HAMDOUN IMMO**, pour produire les pièces complémentaires du dossier administratif prévues par le règlement de consultation, dans le cadre de l'appel d'offres ouvert simplifier N° :03/2026 relatif à la construction d'ouvrages d'art pour désenclavement des tribus :Ait Alla,douar Amhroq , Ait Chart azaghar Ait Bajji Ait Chart jbel et Ait Ben ichi bouzqor Commune Moha ou Hammou zayani Province Khenifra, et ce conformément à et ce en application des dispositions de l'article 43 du décret n°2-22-431 du 8 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

La commission examine les pièces reçues, les accepte et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse, qui est présentée par : la **Ste STHK HAMDOUN IMMO**, pour un montant de : **454152.00 dhs** (Quatre cent cinquante quatre mille cent cinquante deux dhs 00 Cts).

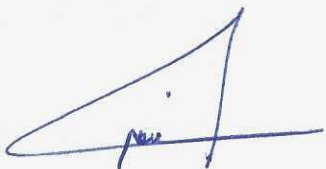
Fait à Khénifra le : **05 AOUT 2026**

Signé :
Le président


Mohammed EL MERCHT

Les membres

Issam Srhiri



EL Mostafa Mansour



Younes Chajia

